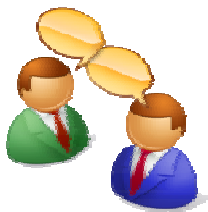




**Syndicat de l'enseignement
de Champlain**



LE RENOUVELLEMENT
D'UNE
CONVENTION
COLLECTIVE NATIONALE



INFORMER ET REVENDIQUER : C'EST UNE QUESTION
DE RESPECT POUR CE QUE NOUS FAISONS

NÉGO 2010

Échéancier prévu CSQ

1. Fin des ententes : 31 mars 2010
2. Préconsultation des membres : recueillir les opinions des membres qui serviront de point de départ pour la prochaine ronde pour février 2009.
3. Adoption des projets de consultation CSQ et FSE
4. Consultation des membres : février à mai 2009
5. Congrès CSQ : 26 au 29 juin 2009
6. Dépôt syndical (TOUT SAUF SALARIAL) : 31 octobre 2009

*Loi 37
7. Dépôt patronal (TOUT SAUF SALARIAL) : décembre 2009

*Loi 37

 N.B. 60 jours après dépôt syndical
8. Dépôt patronal et syndical (SALARIAL) : décembre 2009.

*Loi 37

Comme vous pouvez le constater, certaines étapes de la prochaine ronde de négociation sont hors de notre contrôle :

- DÉPÔT SYNDICAL NORMATIF
- DÉPÔT PATRONAL NORMATIF
- DÉPÔT SYNDICAL ET PATRONAL SALARIAL

Ces trois étapes sont régies par la loi 37 (Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic).

À l'exception du Congrès CSQ (juin 2009), les autres étapes nous appartiennent, même s'il y a un échéancier final à respecter.

Les éléments pour lesquels nous sommes véritablement les maîtres d'œuvre sont les suivants :

1. Nos objectifs sectoriels
2. Nos objectifs intersectoriels
3. La mobilisation
4. L'approche.

Il est donc clair que tous doivent comprendre et être partie prenante de chacun de ces éléments pour arriver à bon port.

Les objectifs sectoriels et intersectoriels doivent être décidés ensemble et nous devons choisir si nous ciblons prioritairement certains de ceux-ci ou non.

1. NOS OBJECTIFS SECTORIELS (Organisations syndicales au jeu : FSE, FPSS. Organisations patronales au jeu : MELS, FCSQ) :

- | | |
|-----------------------------|---|
| - Statu quo | - Tâche |
| - EHDAA | - Ratios dans les services de garde et pour les surveillants d'élèves |
| - Baisse des ratios | - Services directs aux élèves (pauses, temps de planification) |
| - Formation professionnelle | - Services aux élèves EHDAA dans les services de garde |
| - Éducation des adultes | - Remplacement et surcroît |
| - Préscolaire | |
| - Spécialistes | |
| - Sécurité d'emploi | |
| - Groupe multi-âges | |

2. NOS OBJECTIFS INTERSECTORIELS (Organisations syndicales au jeu : SISP.V - FTQ - CSN. Organisation patronale : Conseil du trésor)

- Retraite
- Salaire
- Assurances
- Conciliation travail/famille
- Droits parentaux.

3. LA MOBILISATION

La réussite de toute négociation est directement liée à la mobilisation du plus grand nombre. Cette mobilisation du plus grand nombre est possible si nous déterminons nos objectifs et y adhérons. Pour y arriver, nous devons consulter.

Nous devons aussi faire part de nos revendications aux autres partenaires du système de l'éducation, les parents.

Plus nombreux serons-nous, plus le rapport de force sera grand. Le passé nous a enseigné que plus le rapport de force est grand, plus grande est notre chance de réussite.

4. L'APPROCHE

Nous ne devons pas être en mode défensif, c'est-à-dire attendre de voir qui sera le gouvernement ou bien avec qui nous serons prêts à faire des alliances. Nous devons être les acteurs.

Déjà, la Centrale a entrepris des démarches pour créer des alliances (SISP). Malgré certains écueils par le passé, les alliances les plus larges possibles constituent un élément-clé pour le succès de la négociation.

Lors de négociations antérieures, le parti au pouvoir n'a jamais été un gage de réussite. Voilà pourquoi nous devons mettre de l'avant nos demandes, faire en sorte que l'opinion publique soit favorable pour ainsi forcer le gouvernement à négocier.

Le congrès du Syndicat de l'enseignement de Champlain d'avril 2008 avait voté de commencer dès maintenant à sensibiliser la population, les députés quels qu'ils soient et plus particulièrement les parents à l'importance de l'éducation. Notre plan triennal donne des mandats à réaliser pour atteindre cet objectif.

RÔLE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- Rôle de premier plan dans leur milieu.
- Pas uniquement des courroies de transmission mais aussi des acteurs.
- Peuvent agir afin de contrer le repli sur soi.
- Présences dans les réunions où se prennent les décisions dans une structure démocratique.
- Représenter les collègues pour faire connaître les procédures.
- Consulter pour chaque étape de la négociation.
- Mobiliser.

LES MÉDIAS ET NOUS

- La très forte concentration des médias nuit à la véritable information.
- Les médias insistent sur les conséquences du conflit pour les consommateurs et non sur les enjeux.
- L'angle est tourné vers le consommateur et le travailleur ou la travailleuse est laissé en plan.
- Les médias insistent sur les cas abusifs.
- Les médias ne donnent une image syndicale que lors des grèves.
- Les bons coups syndicaux ne sont pas médiatisés.